

Page: 1/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

I Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé
- · Emploi de la substance / de la préparation

Couche

Vernis de polyuréthane

- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Vosschemie GmbH Esinger Steinweg 50 D-25436 Uetersen

Phone: +49 (0)4122 717 0; Fax: +49 (0)4122 717158; info@vosschemie.de

· Service chargé des renseignements:

Abteilung Labor / +49 (0)4122 717 0

s.schaller@vosschemie.de

· Numéro d'appel d'urgence:

Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Goettingen, Deutschland

Phone: +49 (0)551 19240, +49 (0)551 383180

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

(suite page 2)



Page: 2/15

V-1Révision: 18.07.2013 Date d'impression: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 1)

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés Resp. Sens. 1

respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Asp. Tox. 1



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R20/21-40-48/20: Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Effet cancérogène suspecté - preuves

insuffisantes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée

par inhalation.

Xn; Sensibilisant

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Xi; Irritant

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R36/37/38:

R10-52/53: Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

(suite page 3)



Page: 3/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 2)

xylène, mélange d'isomères

Hydrocarbures, C9, aromatiques

éthylbenzène

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne

pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 4)



Page : 4/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 3)

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	25-50%
Numéro CE: 618-498-9	Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 Xi R36/37/38	
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119486136-34	xylène, mélange d'isomères Xn R20/21; Xi R38 R10	25-50%
01-2119488216-32	Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35		10-25%
	 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336 	
CAS: 25322-69-4 NLP: 500-039-8	polypropylèneglycol Xn R22 ↑ Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35 02-2119752523-40	éthylbenzène Xn R20; → F R11 → Flam. Liq. 2, H225; → Acute Tox. 4, H332	2,5-10%

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 5)



Page : 5/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 4)

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · Indications destinées au médecin:
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Vive réaction au contact de l'eau à températures élevées.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Respecter le point 10

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Danger d'éclatement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 6)



Page : 6/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 5)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux.

· Indications concernant le stockage commun:

Respecter le point 10

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Protection antidéflagrante exigée.

- · Température de stockage recommandée: +15 °C +25 °C
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³

Valeur à long terme: 0,02 mg/m³ SB;als Gesamt-NCO gemessen

(suite page 7)



Page: 7/15

V - 1 $Date\ d'impression: 18.07.2013$ Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

1330-20-7	cylène, mélange d'isomères	(suite de la pa
	ce) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppn	m
VIVIE (Trun	Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm	
	risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm	n
,	Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm	
	Peau	
VME (Suiss		
	Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppn H Ol B;	n
100-41-4 ét	'	
	ce) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppn	n
VIII (1 run	Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm	
	risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU		
	Valeur à long terme: 442 mg/m³, 100 ppn	n
THAT (C. :	Peau 220 (3 50	
VME (Suiss	e) Valeur momentanée: 220 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm	
	H Ol B;	
DNEL		
	cylène, mélange d'isomères	
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,6 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	108 mg/kg bw/day (general population)
1	J 7 33	180 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	174 mg/m³ (general population)
	1 33	289 mg/m³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	
	1 0	289 mg/m³ (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	14,8 mg/m³ (general population)
		$77 \text{ mg/m}^3 \text{ (worker)}$
64742-95-6	Hydrocarbures, C9, aromatiques	1
Oral	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
		25 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	32 mg/m³ (general population)
		150 mg/m³ (worker)
100-41-4 ét	hylbenzène	
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,6 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	180 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	293 mg/m³ (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	15 mg/m³ (general population)
		77 mg/m^3 (worker)



Page: 8/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 7)

DVEC	(suite de la page
· PNEC	
1330-20-7 xylèn	e, mélange d'isomères
PNEC STP	6,58 mg/l (-)
PNEC aqua	0,327 mg/l (freshwater)
	0,327 mg/l (marine water)
	0,327 mg/l (intermittent releases)
PNEC sediment	12,46 mg/kg (freshwater)
	12,46 mg/kg (marine water)
100-41-4 éthylbe	enzène
PNEC STP	9,6 mg/l (-)
PNEC aqua	0,1 mg/l (freshwater)
	0,01 mg/l (marine water)
	0,1 mg/l (intermittent releases)
PNEC oral	0.02 mg/kg (-)
PNEC sediment	13,7 mg/kg (freshwater)
	2,68 mg/kg (marine water)
PNEC soil	2,68 mg/kg (soil dw)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

BAT (Suisse) 1,5 g/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin

de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methyl-Hippursäure

 $1,5 \, mg/l$

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Xylol

100-41-4 éthylbenzène

BAT (Suisse) 1,5 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Ethylbenzol

2 g/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 9)



Page: 9/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 8)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Brun
Odeur: D'aromates

· valeur du pH: non déterminé

· Changement d'état

Point de fusion:Non déterminé. **Point d'ébullition:**137 °C

(suite page 10)



Page: 10/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

	(suite de la page
· Point d'éclair	30 °C
· Température d'inflammation:	355 °C
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosif vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	7,5 Vol %
· Pression de vapeur:	non déterminé
· Densité à 20 °C:	1 g/cm³
· Densité de vapeur.	non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/e	e au): non déterminé
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	$< 20.5 \text{ mm}^2/\text{s} (ISO 3104)$
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Réactions au contact de nombreux composés chimiques, en particulier à ceux comportant des atomes d'hydrogène mobiles.

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

Réactions au contact de l'eau.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Danger d'éclatement.

- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues		
Oral	LD 50	> 10000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD 50	> 9400 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	<i>LC 50 / 4h</i>	1,5 mg/l (rat) (expert assessment, Dust/Mist)

(suite page 11)



Page: 11/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

		(suite de la page 10
	LC50 /4h	310 mg/m³ (rat) (OECD-403, Aerosol)
1330-20-7 x	cylène, méla	inge d'isomères
Oral	LD 50	> 4000 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	> 1700 mg/kg (lapin)
In hala to ire	<i>LC 50 / 4h</i>	21,7 mg/l (rat) (Vapour)
	LC50 /4h	5000 ppm (rat) (Gas)
64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques		
Oral	LD 50	> 3500 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD 50	> 3160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
In hala to ire	LC50 /4h	> 6193 mg/m³ (rat) (OECD Guideline 403, vapour)
25322-69-4	polypropyle	èneglycol
Oral	LD 50	>500 - < 2000 mg/kg (rat)
100-41-4 ét	hylbenzène	
Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	> 5000 mg/kg (lapin)
In hala to ire	LC50 /4h	17,2 mg/l (rat)
Tera	. 740	

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- · des yeux: Effet d'irritation.

· Toxicité subaiguë à chronique:		
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues		
Inhalatoire	LOAEL	1 mg/m³ (rat) (OECD 453, 2 a, 6h/day, Aerosol)
	NOAEL	0,2 mg/m³ (rat) (OECD 453, 2 a, 6h/day, Aerosol)

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

- · Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Carc. 2

· Cancérogéi	nicité		
9016-87-9 0	diisocyanate de diphénylméthane, isomères e	et homologues	
Inhalatoire	LOAEL (carcinogenicity) 6 mg/m³ (rat) (OE	ECD 453, 2a, 6h/day, Aerosol)	
	T A 1997 ATA 1 99 1		

 $\cdot \textbf{\textit{Toxicit\'e reproductive/Fertilit\'e}} \ Pas \ d'autres \ informations \ importantes \ disponibles.$

· Toxicité pour la reproduction/Tératogénicité		
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues		
Inhalatoire	NOAEL (developmental toxicity)	0,004 mg/l (rat) (OECD 414, 20d, 6h/day, Aerosol)
	NOAEL (teratogenicity)	0,012 mg/l (rat) (OECD 414, 20d, 6h/day, Aerosol)
	NOAEL (maternally)	0,004 mg/l (rat) (OECD 414, 20d, 6h/day, Aerosol)
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	·



Page: 12/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 11)

Toxicité		
Toxicité aquatique:		
	te de diphénylméthane, isomères et homologues	
EC50	> 1000 mg/l (daphnia magna) (24h, OECD 202)	
EC50/3h	> 100 mg/l (activated slugde) (OECD 209)	
EC50/72h	> 1640 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD-201)	
LC50/96h (statique)	> 1000 mg/l (danio rerio) (OECD 203)	
NOEC	> 10 mg/l (daphnia magna) (21 d, OECD 202)	
1330-20-7 xylène, mé		
EC50	> 175 mg/l (activated slugde)	
EC50/48h	3,82 mg/l (daphnia magna)	
EC50/72h	4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
LC50/96h	7,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)	
NOEC	> 1,3 mg/l (oncorhynchus mykiss) (56 d)	
	bures, C9, aromatiques	
EL50/48h	3,2 mg/l (daphnia) (OECD Guideline 202, mobility)	
EL50/72h	2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD Guideline 201)	
LL50/96h	9,2 mg/l (oncorhynchus aguabonita) (OECD Guideline 203)	
	2,144 mg/l (daphnia magna) (21d, calculated by a computer model)	
25322-69-4 polypropy		
EC0/72h	≥ 100 mg/l (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)	
EC50/3h	> 1000 mg/l (activated slugde) (OECD 209)	
EC50/48h	> 100 mg/l (daphnia) (OECD 202)	
LC50	> 100 mg/l (danio rerio) (48h)	
LC50/96h	> 100 mg/l (poecilia reticulata) (OECD 203)	
100-41-4 éthylbenzènd	e	
EC50/48h	2,4 mg/l (daphnia magna)	
	> 5,2 mg/l (americamysis bahia)	
EC50/72h	4,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
LC50/96h	4,2 mg/l (oncorhynchus mykiss)	
Persistance et dégrado	ıbilité	
9016-87-9 diisocyana	te de diphénylméthane, isomères et homologues	
BSB <10 S	% (activated slugde) (OECD 302 C)	
Biodegradation \mid 0 % (activated slugde) (28d, OECD 302 C)	
1330-20-7 xylène, mé	lange d'isomères	
Biodegradation 87,8	% (-) (28d)	
64742-95-6 Hydrocar	bures, C9, aromatiques	
Biodegradation > 70	% (-) (OECD Guideline 301 F, 28d)	
25322-69-4 polypropy	lèneglycol	

F



Page: 13/15

Date d'impression : 18.07.2013 V - 1 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 12)

100-41-4 éthylbenzène

Biodegradation > 70 % (-) (28 d)

· Comportement dans les compartiments de l'environnement:

· Potentiel de bioaccumulation

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

BCF < 14 (Cyprinus carpio) (OECD 305 C, 42 d)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

BCF 6 - 23,4 (-) log Pow > 3 (-)

100-41-4 éthylbenzène

log Pow 3,1 (-)

- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet:

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

 \cdot No ONU

· ADR, IMDG, IATA 1993

· Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (XYLÈNES, solvant naphta aromatique léger (pétrole))

· IMDG, IATA

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (XYLÈNES, solvant naphta aromatique léger (pétrole))

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLÈNES, Solvent

naphtha (petroleum), light arom.)

(suite page 14)



Page: 14/15

V - 1 Révision: 18.07.2013 Date d'impression: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

(suite de la page 13)

· Classe(s) de danger pour le transport

 $\cdot ADR$



· Classe 3 Liquides inflammables.

· IMDG, IATA



3 Flammable liquids. · Class

· Groupe d'emballage

III· ADR, IMDG, IATA

· Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

F-E,S-E· No EMS:

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

15 Informations réglementaires

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Réglementation européenne
- · Directive 2004/42/EC 2004/42/IIA (i) (500) 494
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

REACH ((CE) no 1907/2006), annexe XVII, no 56.

Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 15)



Page: 15/15

V - 1 Date d'impression: 18.07.2013 Révision: 18.07.2013

Nom du produit: PU-SYSTEM G4 Grundierung

H304	(suite de la page 14) Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/3	8 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour
	l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	tablissant la fiche technique: Abteilung Labor Frau S. Schaller

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent